

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [megane-rock-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3c760f0131aa8696f10b177f>

Date d'obtention : 2025-06-03 18:29:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut s'assurer d'être bienveillant avec l'auteur du signalement et lui faire ressentir qu'il a fait la bonne chose en venant signaler la situation. Par la suite, il faut rencontrer l'auteur du signalement et la victime (séparément) pour évaluer l'incident. Il faudra valider l'information en demandant s'il y a d'autres personnes impliquées. Si c'est le cas, il faudra les rencontrer pour remplir la grille avec eux. En fonction de la situation, il faudra cerner si l'acte est de nature impulsif ou malveillant. En cas d'acte impulsif, il faut rencontrer l'instigateur et compléter la grille. En cas d'acte malveillant, il ne faut pas compléter la grille, mais plutôt communiquer avec le service de police. Tout au long des étapes du protocole, il est important d'évaluer s'il semble que la situation pourrait impliquer de la pornographie juvénile, car si c'est le cas, il faut confisquer les appareils électroniques en cause. Pour s'assurer de conserver les appareils sans biais, ils devront être éteints par les élèves et placés dans des sacs scellés ou enveloppes scellées en présence des élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans les trois mises en situation, la personne qui à dévoiler la situation sexto est la première être rencontrée pour compléter la grille d'évaluation. De plus, il est essentiel d'intervenir en fonction du protocole, et ce, en fonction du danger sur l'intégrité d'un élève au sein de l'établissement scolaire. Dans une situation impliquant un élève de l'école avec une personne adulte, il est essentiel de référer l'élève et son parent vers le service de police de leur secteur. En revanche, si des informations amènent l'intervenant à penser que cela pourrait impliquer d'autres élèves, l'intervenant se doit de suivre le protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est d'identifier la nature de l'acte, car c'est une étape pouvant changer le cours de l'évaluation.